



Récapitulatif des modifications

découlant de la révision des professions FUTUREMEM du

AM – Monteur/euse-automaticien/ne avec certificat fédéral de capacité (CFC) – 3 ans

Numéro de la profession 46427

1. Versions

Date	Auteur	Modifications
28.11.2024	Beat Müggler	Première version traduction française de la version allemande du 05.12.2024
05.12.2024	Beat Müggler	Modifications de Kuck appliquées
06.08.2025	Bureau de projet	Ajout du chap. 4 CIE: cours obligatoires et cours à option obligatoire
10.10.2025	Beat Müggler	Comparaison avec l'Orfo actuelle, petites corrections, tableau des annexes mis à jour

2. Introduction

Ce document de synthèse sert de guide d'orientation initial pour les groupes d'intérêt souhaitant s'informer sur les modifications concrètes découlant de la révision des professions FUTUREMEM. Dans un document séparé, les principaux aspects sont expliqués et comparés avec le système actuel, applicables à l'ensemble des huit métiers (techniques) MEM de la formation initiale. Le présent document inclut les modifications spécifiques à la profession. Des informations plus détaillées seront fournies à partir de 2025 dans le cadre de mesures spécifiques d'information et de formation.

Légende:

- ➡ Référence à des ressources supplémentaires (liste à la fin de ce document)
- ⚙️ Référence aux effets particulièrement positifs de la révision

3. Modifications spécifiques à la profession

Les compléments spécifiques à la profession concernant les thèmes généraux sont expliqués ci-après.

Thèmes /Aspects	Nouveau; début d'apprentissage dès 2026	Jusqu'à présent; début d'apprentissage jusqu'en 2025 inclus
Compétences opérationnelles spécifiques à la profession	Principaux nouveaux thèmes (majoritairement dans les compétences opérationnelles à option obligatoire) ☞ Plan de formation - Nouveau domaine de CO a (développement d'installations automatisées; CO a.01 et a.02) - Plus fort accent sur la technique d'entraînement (CO b.04 et c.04) - CO d.04, CO d.05: approfondissements des CO des domaines de CO a-c ☛ La formation pour l'obtention de l'autorisation de raccordement selon l'art. 15 OIBT est incluse avec des critères de performance spécifiques. - Une compétence opérationnelle à option obligatoire doit être choisie parmi celles proposées.	- Répartition en: - Formation de base (obligatoire) - Formation complémentaire (facultative) - Formation approfondie (choisir 1)
Etendue de la formation aux différents lieux de formation (sans MP)	- Entreprise: 3 ans avec 4-4-4 jours - Ecole: modèle 1-1-1 avec 1080 périodes - Cours interentreprises: 44 jours répartis sur 4 cours obligatoires durant la 1^{re} et la 2^e année d'apprentissage et 1 cours parmi 3 cours durant la 3^e année d'apprentissage (☞ Orfo)	- Lieu de formation Entreprise: 3 ans avec 4-4-4 jours - Lieu de formation Ecole: modèle 1-1-1 avec 1080 périodes - Lieu de formation Cours interentreprises: 44 jours répartis sur 3 cours obligatoires et 1 cours à option obligatoire.
Procédure de qualification (PQual)	La PQual comprend les éléments suivants (☞ Orfo): Examen partiel (1 point d'appréciation comprenant plusieurs tâches), durée totale 6 h (note éliminatoire)	La PQual comprend les éléments suivants: - Examen partiel (8 h, 3 points d'appréciation) (note éliminatoire) - TPI (16-40 h) (note éliminatoire)

	• TPI (16-40 h) (note éliminatoire) • Connaissances professionnelles (3 h) • Culture générale • Note d'expérience de l'EP et des CIE La PQual est considérée comme réussie si chaque partie assortie d'une note éliminatoire obtient une note individuelle ≥ 4.0 et la note globale (moyenne pondérée) est ≥ 4.0.	• Examen des connaissances professionnelles (3 h) • Note d'expérience de l'école • Culture générale La PQual est considérée comme réussie si chaque partie assortie d'une note éliminatoire obtient une note individuelle ≥ 4.0 et la note globale (moyenne pondérée) est ≥ 4.0.
--	---	---

➔ Ressources supplémentaires

#	Document	Où les trouver
1	Ordonnance de formation	https://futuremem.swiss/fr/ordonnance-de-formation
2	Plan de formation	https://futuremem.swiss/fr/documents/plans-de-formation
3	Concept de formation MEM	https://futuremem.swiss/fr/documents/concept-de-formation
4	Récapitulatif des modifications transversales	https://futuremem.swiss/fr/transversal-diff%C3%A9rents-lieux-d'apprentissage / Changements spécifiques à la profession / Récapitulatif des modifications transversales

4.CIE: cours obligatoires et cours à option obligatoire

La vue d'ensemble suivante récapitule les cours obligatoires et cours à option obligatoire (comparatif des thématiques des CIE) et présente la manière dont les futurs cours seront structurés par rapport aux cours actuels.

Thèmes /Aspects	Nouveau; début d'apprentissage dès 2026	Jusqu'à présent; début d'apprentissage jusqu'en 2025 inclus
	C = cours	C = cours
1 ^{re} année d'apprentissage	C1 – Usiner/fabriquer des composants mécaniques (8 jours) C2 – Installer des équipements industriels, les mettre en service, charger les logiciels, contrôler les fonctions (12 jours)	C1 – Usiner des composants mécaniques (10 jours) C2 – Techniques de montage et d'assemblage électrique (12 jours)
2 ^{re} année d'apprentissage	C3 – Monter, mettre en service, procéder à la maintenance ou la modernisation, contrôler les fonctions (8 jours) C4 – Monter, mettre en service, utiliser les capteurs, remédier aux défauts matériels, contrôler la fonction (8 jours)	C3 – Technique de circuits et métrologie (10 jours) C4 - Construction de machines électriques, construction d'équipements électriques, construction d'appareils électroniques, maintenance (12 jours) OPTION
3 ^{re} année d'apprentissage	C5 – Construction d'appareils électroniques, montage et mise en service (8 jours) C6 – Système de distribution d'énergie électrique, montage et mise en service (8 jours) C7 – Maintenance des équipements électriques à basse tension (8 jours)	-
a1 - Élaborer ou réviser des documents de fabrication pour des commandes électriques simples	Interpréter des documents de fabrication, identifier les fonctions, élaborer un plan de travail (outils numériques, pas d'éléments CAO)	Interpréter des documents de fabrication, identifier les fonctions, élaborer un plan de travail
a2 - Élaborer des croquis de composants mécaniques ou de composants d'installations automatisées	Élaborer des croquis, techniques de croquis, représentation conforme aux normes (outils numériques, pas d'éléments CAO)	Élaborer des croquis à la main, procéder à une représentation conforme aux normes

b1 – Monter et mettre en service des installations automatisées simples	Procéder au montage fonctionnel, au câblage électrique, à l'assemblage et à la mise en service (complétés par le CHARGEMENT de programmes et de visualisations)	Monter et mettre en service des équipements industriels, documenter les contrôles
b2 – Fabriquer ou usiner des composants mécaniques ou des pièces d'installations automatisées	Fabriquer des produits à l'aide d'outils à main, établir un protocole de contrôle	Limer, percer, fraiser, établir un protocole de contrôle (contenu réduit)
b3 – Charger les logiciels et les visualisations des installations automatisées et monter les composants associés	Charger des logiciels, des visualisations, tester le matériel réel	non disponible
b4 – Monter des entraînements dans des installations automatisées et les mettre en service avec de l'aide	Monter des entraînements, les paramétrer, connaître les indices de protection conformément aux directives, NIBT intégrée (nouveau)	Monter des entraînements, les paramétrer, contrôler la fonction
b5 – Intégrer des capteurs ou des composants intelligents simples dans des installations automatisées	Monter des capteurs, IO-Link (monter et paramétrer conformément aux directives), contrôler les fonctions de diagnostic (nouveau)	Monter des capteurs, procéder à un câblage électrique simple
b6 – Construire et mettre en service des systèmes de distribution d'énergie électrique	Construire des systèmes de distribution d'énergie, les contrôler, configurer les régulateurs (nouveau: tuning)	Monter des systèmes de distribution d'énergie, procéder à des contrôles simples
c1 – Effectuer la maintenance ou la modernisation d'installations automatisées simples	Effectuer la maintenance, utiliser des outils de diagnostic (nouveau: échange structuré), documenter les résultats (nouveau: saisie numérique), modernisation	Effectuer la maintenance, le remplacement de composants, le diagnostic
c2 – Contrôler les fonctions d'une installation automatisée simple	Contrôler la fonction, documenter les résultats (nouveau: saisie numérique), procédure systématique, mesures conformes à la NIBT, protocoles de contrôle NIBT (nouveau)	Effectuer des mesures, documenter les résultats

c3 – Corriger les défauts matériels sur des installations automatisées simples	Rechercher les défauts à l'aide d'outils de diagnostic	Localiser et corriger les défauts matériels
c4 – Assurer la maintenance des entraînements ou des équipements électriques à basse tension d'installations automatisées	Mesurer les conditions (température, vibrations), consigner les mesures	Fabriquer et remplacer des bobinages (n'est plus mentionné explicitement)
Domaine de compétences opérationnelles d1-d5 Prise en charge de responsabilités opérationnelles	PAS DE CONTENU DE CIE	PAS DE CONTENU DE CIE

gris: CO à option obligatoire

C1 – Usiner des composants mécaniques (10 jours)
 C2 – Techniques de montage et d'assemblage électrique (12 jours)
 C3 – Technique de circuits et métrologie (10 jours)
 C4 - Construction de machines électriques, construction d'équipements électriques, construction d'appareils électroniques, maintenance (12 jours)